

Mesdames et Messieurs,
Les Conseillers Municipaux
Le Jeudi 21 mars 2024

CONVOCAATION

Je vous prie de bien vouloir assister à la **réunion ordinaire du Conseil Municipal** qui se tiendra à la salle associative le :

Lundi 8 avril 2024 à 20h

OBJET DE LA SEANCE :

- APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR
- NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE
- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 19 FEVRIER 2024

POINTS A VOTER :

1. D/2024-09 VOTE DES COMPTES DE GESTION COMMUNE DU RECEVEUR DE L'EXERCICE 2023
2. D/2024-10 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023
3. D/2024-11 AFFECTATION DES RESULTATS 2023 AU BUDGET COMMUNAL 2024
4. D/2024-12 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2024
5. D/2024-13 VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2024
6. D/2024-14 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 COMMUNAL
7. D/2024-15 EFFACEMENT RESEAUX – REACTUALISATION DES CHIFFRAGES PHASE PRO TRANCHE 4

Comptant sur votre présence,
Veuillez agréer, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.


Le Maire,
Philippe ADET



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 8 AVRIL 2024

Date de la convocation : 21 mars 2024 Date affichage : 21 mars 2024	Nombre de membres en exercice : 11 Nombre de membres présents : 8 Nombre de votants : 9 Nombre de procurations : 1
<i>L'an deux mil vingt-quatre, le huit avril à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Courcelles de Touraine, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle associative de Courcelles de Touraine, sous la présidence de Monsieur Philippe ADET, Maire.</i>	Présents : Philippe ADET, Régis BERAU, Claudette BOISARD, Mathieu DOMINGUES, Alain FANDEUR, Stéphanie GUILLET, Claude DENIAU, Wolfgang HUENGES,
Secrétaire de séance : Mathieu DOMINGUES	Absents excusés : Christine BESNARD, Serge JONQUEL, Etienne PLESSIS
	Absents représentés : Serge JONQUEL représenté par Claudette BOISARD,

Le quorum étant atteint, Monsieur Philippe ADET déclare la séance ouverte.

Monsieur le Maire propose :

- D'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour :
 8. D/2024-16 : DENOMINATION DE LA VENELLE RELIANT LA PLACE DE L'ÉGLISE A LA RUE MICHEL PETRIEUX

Le conseil Municipal approuve l'ordre du jour énoncé par Monsieur Le Maire.

Procès-verbal de la séance du 19 février 2024 : il est approuvé à l'unanimité.

1	VOTE DES COMPTES DE GESTION COMMUNE DU RECEVEUR DE L'EXERCICE 2023	D/2024-09
----------	---------------------------------------------------------------------------	------------------

Monsieur le Maire rappelle que préalablement au vote du compte administratif, le comptable public est tenu d'établir et de transmettre le Compte de Gestion au plus tard le 1^{er} juin de l'exercice suivant, c'est-à-dire le document retraçant les opérations budgétaires en dépenses et en recettes réalisées au cours de l'exercice concerné.

En application du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121 - 31, L.2122- 21, L. 2343 -1 et 2 et R- 2342 -1 à R. 2342-12, Monsieur le Maire explique que l'assemblée délibérante doit entendre, débattre et arrêter le compte de gestion du comptable.

En conséquence, après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le compte de gestion 2023 dressé par le comptable public du SGC CHINON, certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le compte des gestion 2023

2	APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023	D/2024-10
----------	-------------------------------------------------	------------------

Monsieur Le Maire présente le compte administratif 2023 et arrête ainsi les comptes.

Investissement

Dépenses	Réalisé :	195 598.84€
	Restes à réaliser :	84 140.29€
Recettes	Réalisé :	428 058.72€
	Restes à réaliser :	0€

Fonctionnement

Dépenses	Réalisé :	383 079.28€
	Restes à réaliser :	0€
Recettes	Réalisé :	467 404.63€
	Restes à réaliser :	0€

Résultat de clôture de l'exercice 2023

Investissement :	232 459.88€
Résultat reporté :	- 146 607.96€
Résultat cumulé :	85 851.92€

Fonctionnement :	84 325 35€
Résultat reporté :	96 706.17€
Résultat cumulé :	181 031.52€

Résultat global : 266 883.44€

Monsieur le Maire se retire de la salle pour que le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Claudette BOISARD vote le compte administratif de l'exercice 2023 :

Le conseil municipal après en avoir délibéré, PAR 8 VOIX POUR

- **APPROUVE** les résultats tels que présentés ci-dessus

3	AFFECTATION DES RESULTATS 2023 AU BUDGET COMMUNAL 2024	D/2024-11
----------	---------------------------------------------------------------	------------------

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2023

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

En section de fonctionnement :

- un excédent de fonctionnement de :	84 325 35€
- un excédent de fonctionnement reporté de :	96 706.17€
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	181 031.52€

En section d'investissement :

- un excédent d'investissement de :	232 459.88€
- un déficit d'investissement reporté de :	- 146 607.96€
Soit un excédent d'investissement cumulé de :	85 851.92€

Le conseil municipal après en avoir délibéré par 9 VOIX POUR, décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2023 :	84 325 35€
RÉSULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (R002)	181 031.52€
SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVEST. AU 31/12/2023 (R001)	85 851.92€

4	VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2024	D/2024-12
----------	----------------------------------------	------------------

Par délibération du 27 mars 2023, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

Taxe d'Habitation : 13,83 %

Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 35,02 %

Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 47,19 %

Il est proposé, de maintenir les mêmes taux d'imposition en 2024 par rapport à 2023. Le conseil municipal valide les mêmes taux à l'unanimité

Taxe d'Habitation : 13,83 %

Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 35,02 %

Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 47,19 %

5	VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2024	D/2024-13
----------	--------------------------------------------------------	------------------

VU le bilan financier présenté par les Association locales et les organismes de droit privé,

VU les demandes reçues et l'état de leurs projets pour l'année 2024, des associations suivantes :

VU le vote du budget prévoyant un crédit budgétaire de 6500€ au compte 65748

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'attribuer les subventions aux associations citées ci-dessous :

ASSOCIATIONS	SUBVENTION 2023	PROPOSITION 2024 COMMISSION FINANCES
AFM TELETHON	50,00 €	- €
AFSEP (Sclérose en plaque)	50,00 €	- €
AMICALE POMPIERS DU LATHAN	150,00 €	150,00 €
APE CHACOURILLEAU (41 élèves 2023 - 2024)	210,00 €	210,00 €
APE Château La Vallière		
ASTTC Tennis de table Château la Vallière (1)		20,00 €
AVEUGLES DE France		- €
BTP CFA 37 (2 élèves)		100,00 €
CHOEURCELLES	150,00 €	200,00 €
COLLEGE DE CHÂTEAU LA VALLIERE	84,85 €	47,35 €
COURCELLES DE France	99,20 €	99,20 €
ECOLE DE MUSIQUE CLERE (8 adhérents)		- €
ESCA'LATHAN	200,00 €	60,00 €
FESTI COURCELLES		3 500,00 €
HANDBALL Château La Vallière	50,00 €	- €
JUDO CLUB (8 adhérents)	250,00 €	160,00 €
La Halte du Cœur	50,00 €	- €
LES ECURIES D'AMBILLOU		
LES RESTOS DU CŒUR	50,00 €	- €
MFR BOURGUEIL - 2 élèves	100,00 €	- €
MFR NOYANT 1 élève	50,00 €	50,00 €
MUSEE DU SAVIGNEEN	200,00 €	- €
PREVENTION ROUTIERE		- €
PROTECTION CIVILE	50,00 €	- €
SAPEURS LIPOPETTE "POMPY"		100,00 €
SECOURS CATHOLIQUE	50,00 €	- €
SYNDICAT DE DISTILLATION DE CONTINVOIR		- €
TOURISME VERT ET QUALITE DE LA VIE	149,40 €	149,40 €
UN REGARD POUR LES SANS VOIX Stérilisations		700,00 €
TOTAL	1 993,45 €	5 545,95 €

6	VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 COMMUNAL	D/2024-14
---	---------------------------------------	-----------

VU les propositions de travaux des différentes commissions,

VU l'avis de la Commission des Finances

VU l'élaboration du budget primitif 2024 reprenant chacun des soldes figurant au bilan de l'année 2023,

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

D'ADOPTER le budget primitif 2024 tel qu'il est présenté, lequel s'équilibre en dépenses comme en recettes, à :

- Pour la section de fonctionnement : 618 360,52€
- Pour la section d'investissement : 444 239,08€
- TOTAL de : 1 062 599.60€

Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement

Au niveau du chapitre pour la section d'investissement

7	EFFACEMENT RESEAUX – REACTUALISATION DES CHIFFRAGES PHASE PRO TRANCHE 4	D/2024-15
---	----------------------------------------------------------------------------	-----------

Cette délibération annule et remplace la délibération D/2022-02 votée le 31 janvier 2022. Suite à notre demande d'éclairage de la rue de la vicairie, le SIEIL nous informe de la part actualisée restante à la commune.

Phase 4 : Eclairage de la rue de la Vicairie.

I/Le coût du réseau d'éclairage public estimé par le SIEIL, moyennant une participation à hauteur de 30% :

- Génie Civil à **67 347,07 €uros TTC.**
- La part communale s'élève à **39 285,79 €uros HT net** (Pas de TVA à la charge de la commune)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par 8 voix POUR et 1 ABSTENTION :

- **D'APPROUVER** les nouveaux tarifs concernant les travaux d'installation de luminaires rue de la Vicairie, identifiés sous l'appellation Tranche 4, pour une somme globale de **39285,79€uros** au lieu de **28612,37€uros**
- **DE S'ENGAGER** à payer la part communale des travaux au coût réel.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents y afférents,
- **DE SOLLICITER** auprès de l'Etat, des différents Organismes et Collectivités, les subventions correspondantes et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes nécessaires à cette décision.

8	DÉNOMINATION DE LA VENELLE RELIANT LA PLACE DE L'ÉGLISE ET LA RUE MICHEL PÉTRIEUX	D/2024-16
----------	------------------------------------------------------------------------------------------	------------------

Pour donner suite aux travaux de réaménagement du Centre-Bourg, la venelle reliant la Place de l'église et la Rue Michel Pétrieux est devenu un vrai lieu de passage.

Afin d'identifier cette nouvelle voirie, une dénomination doit être décidée
Le nom de « Venelle du Colonel Arnaud Beltrame » est proposé par Monsieur Serge JONQUEL.

Cette dénomination est une compétence du Conseil Municipal, comme le prévoit l'article L2121-29 du CGCT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par

7 VOIX POUR

1 ABSTENTION

1 VOIX CONTRE

- **DE DENOMMER** « Venelle du Colonel Arnaud Beltrame » la venelle reliant la Place de l'église et la Rue Michel Pétrieux
- **D'AUTORISER** Monsieur le maire ou son représentant, à signer toute pièces afférentes à ce dossier.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

- Nouvelle ligne dédiée en comptabilité pour toutes les actions financières liées au bénéfice de l'environnement.
- Devis concernant la réalisation des sanitaires de l'école environ 40000€
- Inscription à CCTOVAL pour avoir un totem promotionnel
- Livraison du plan de commune
- En attente du pupitre de l'église
- Attente devis pour panneau d'expression libre
- Fin de partenariat avec Camlis pour le bulletin municipal
- VC12, début des travaux 13/05
- Demande de diagnostic et plan d'intervention pour les voies communales
- Point de collecte OM parking du cimetière
- Attente de devis pour éclairage
- Carnaval 13/04 à 15h00

Fin du conseil à 21h20

RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS PRISES EN SEANCE DU 8 AVRIL 2024

N° délibération	Nomenclature « Actes »		Objet de la délibération	Page
	Code	Thème		
D/2024-09 ADOPTÉE A L'UNANIMITE	7.1	DECISIONS BUDGETAIRES	VOTE DES COMPTES DE GESTION COMMUNE DU RECEVEUR DE L'EXERCICE 2023	P 68
D/2024-10 8 VOIX POUR	7.1	DECISIONS BUDGETAIRES	APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022	P 69
D/2024-11 ADOPTÉE A L'UNANIMITE	7.1	DECISIONS BUDGETAIRES	AFFECTATION DES RESULTATS 2023 AU BUDGET COMMUNAL 2024	P 70
D/2024-12 ADOPTÉE A L'UNANIMITE	7.2	FISCALITE	VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2024	P 70
D/2024-13 ADOPTÉE A L'UNANIMITE	7.5	SUBVENTIONS	VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2024	P 71
D/2024-14 ADOPTÉE A L'UNANIMITE	7.1	DECISIONS BUDGETAIRES	VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 COMMUNAL	P 72
D/2024-15 ADOPTÉE PAR 8 VOIX POUR 1 ABSTENTION	1.4	COMMANDE PUBLIQUE – AUTRE TYPE DE CONTRATS	EFFACEMENT RESEAUX – REACTUALISATION DES CHIFFRAGES PHASE PRO TR 4	P 72
D/2024-16 ADOPTÉE PAR 7 VOIX POUR 1 ABSTENTION 1 VOIX CONTRE	7.1	DECISIONS BUDGETAIRES	DENOMINATION DE LA VENELLE RELIAINT LA PLACE DE L'ÉGLISE A LA RUE MICHEL PETRIEUX	P 73

Date 09/04/24



Signature
 Secrétaire de séance
 Mathieu DOMINGUES

Date 09/04/2024



Signature
 Le Maire
 Philippe ADET

Les membres du conseil municipal attestent avoir participé à la réunion du conseil municipal du 8 Avril 2024 à la salle associative de Courcelles de Touraine, avoir pris part au vote et pu consulter le registre des délibérations

ÉMARGEMENTS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL	
SEANCE DU 8 AVRIL 2024	
Monsieur Philippe ADET, maire 	Monsieur Etienne PLESSIS, 1er adjoint au maire ABSENT
Monsieur Serge JONQUEL, 2ème adjoint au maire ABSENT Représenté par Claudette BOISARD	Madame Claudette BOISARD, 3ème adjoint au maire 
Monsieur Régis BEREAU, conseiller municipal	Monsieur Mathieu DOMINGUES, conseiller municipal 
Madame Christine BESNARD, conseillère municipale ABSENTE	Monsieur Claude DENIAU, conseiller municipal 
Madame Stéphanie GUILLET, conseillère municipale 	Monsieur Alain FANDEUR, conseiller municipal
Monsieur Wolfgang HUENGES, conseiller municipal 	

NEANT